



L'INTÉRESSÉ EST INSCRIT MARITIME, INDIQUER :

le quartier d'inscription maritime : \_\_\_\_\_

le numéro d'inscription provisoire ou définitif : \_\_\_\_\_

SI L'INTÉRESSÉ EST EN CHÔMAGE, INDIQUER DEPUIS QUELLE DATE : \_\_\_\_\_

L'INTÉRESSÉ PRATIQUE-T-IL OU PRATIQUAIT-IL AVANT 1940, LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE :

MOTO - TOURISME - POIDS LOURDS } (rayer les mentions inutiles.)  
TRANSPORTS EN COMMUN - TRACTEUR

L'INTÉRESSÉ A-T-IL FAIT DU SERVICE MILITAIRE :

Si OUI { Unité d'affectation : \_\_\_\_\_  
Date d'incorporation : \_\_\_\_\_  
Date de libération : \_\_\_\_\_

L'INTÉRESSÉ A-T-IL ÉTÉ MOBILISÉ AU COURS DE LA GUERRE 1939-1940 :

a) Si OUI { Date de démobilisation : \_\_\_\_\_  
Organe démobilisateur : \_\_\_\_\_  
b) Est-il prisonnier rapatrié : \_\_\_\_\_

L'INTÉRESSÉ A-T-IL SERVI DANS UN CHANTIER DE JEUNESSE :

Si OUI { N° du dernier groupement : \_\_\_\_\_  
Date d'incorporation : \_\_\_\_\_  
Date de libération : \_\_\_\_\_

CARTE D'ALIMENTATION :

Numéro : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_  
Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

ORIENTATION :

a) L'intéressé est-il volontaire pour aller travailler en Allemagne ?  
b) Vers quelle profession l'intéressé désire-t-il être orienté ?

APTITUDE PHYSIQUE :

A) Classement : TRÈS FORT - FORT - MOYEN - FAIBLE - INAPTE  
(rayer les mentions inutiles.)

A effectuer par le Maire ou la Commission de visite médicale selon le cas.

B) Seulement pour les hommes nés avant le 1er janvier 1920 :

a) L'intéressé désire-t-il subir une visite médicale en vue de son classement dans les catégories : « faible » ou « inapte » : \_\_\_\_\_

b) Si l'intéressé est atteint d'une infirmité entraînant incapacité de travail, totale ou partielle, l'indiquer ainsi que le degré d'invalidité :

Incapacité { totale : \_\_\_\_\_  
partielle : \_\_\_\_\_ % } (rayer la mention inutile)

C) Seulement pour les hommes nés à compter du 1er janvier 1920 :

Observations de la Commission de visite médicale : \_\_\_\_\_

(Case réservée.)

Première affectation de l'intéressé : \_\_\_\_\_

CERTIFIÉ VÉRITABLE

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 1943.

Signature de l'intéressé : \_\_\_\_\_

Reçu et vérifié par le Maire de \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

EMPREINTES DIGITALES.

POUCE GAUCHE

POUCE DROIT

Casuel

Question 4

Nationalité (Statut - Pays - religion)

Ex: français non juif  
 En ce qui concerne la codification S.T.O il y a lieu de mettre un trait en diagonale dans les cases correspondantes aux questions auxquelles il n'aura pas été répondu

Ex: l'intéressé est-il de race juive  
 Pas de Réponse

1 0 1 0 ✓

statut pays religion  
 1 0 1 0

La codification de la 3<sup>e</sup> composante se fera en tenant compte à la fois de la 1<sup>re</sup> compos. et de l'appartenance à la race juive

Nationalité	1 <sup>re</sup> Compos	3 <sup>e</sup> Composante	
		Juif	non Juif
français	1	2	0
Suj. français	3	4	5
Protégés français	8	6	5

11/11

N O T E

2ème Direction

pour la Direction Régionale de  
NANCY

N° ----- 2/2

OBJET : Renseignements sur les Etrangers  
REFERENCE : Lettre n° 09-515/SF du 17 Février 1944

Par lettre citée en référence, la Direction Régionale de NANCY expose les difficultés qu'elle rencontre dans les relevés des renseignements sur les étrangers, et conclut qu'il lui est "impossible de tenir un fichier des étrangers qui au surplus, ferait double emploi avec celui des Préfectures".

Il apparaît nécessaire de préciser à nouveau les idées directrices qui sont à la base de l'exploitation demandée :

I - Parmi les tâches qui incombent aux Directions Régionales, la tenue à jour d'un fichier de l'ensemble des ressortissants prend un rang primordial. Ce fichier, traduit en cartes type Activités Professionnelles permet en effet à tout moment d'établir sur le champ les statistiques de population demandées par le Gouvernement, sans procéder à une enquête particulière qui nécessite la collecte, par voie de questionnaires, d'éléments de réponse établis spécialement et exclusivement en vue de répondre à la question posée.

Le fichier de population est tenu à jour normalement par le jeu de l'exploitation des bulletins d'état civil et des déclarations de changement de domicile, accessoirement par rapprochement des dossiers avec d'autres documents de base.

II - Initialement, il faut procéder à sa constitution, travail considérable qui se développe par étapes (carte d'identité de Français, carte de tabac, etc...) et demandera plusieurs années avant que l'utilisation du fichier aux statistiques de population puisse être envisagée.

Une des étapes de cette constitution consiste à recueillir la documentation relative aux étrangers, et aux personnes nées hors de France. En effet, ces personnes n'ont pu être relevées sur répertoire d'identification par exploitation des registres des greffes, elles répondent souvent de façon incorrecte aux questionnaires et documents de base. Par contre les questions relatives aux étrangers intéressent au premier plan le gouvernement. A titre d'exemple, il vient d'être demandé à la Direction Régionale de LILLE des statistiques par âges et départements de domicile qui ont été exécutées mécanographiquement à partir de cartes type activités professionnelles reproduisant les renseignements du fichier des dossiers individuels.

.../

L'exploitation des fiches Modèle 1 bis de demande de carte d'alimentation aurait dû permettre d'établir le Répertoire complet des personnes nées hors de France, et de les doter d'un dossier individuel. Or l'expérience a montré qu'une partie de ces fiches étaient inexploitable, que d'autres contenaient des renseignements inexacts, enfin que nombre d'étrangers n'étaient pas titulaires de fiches Modèle 1 bis. Par exemple, on constate que la moitié des demandes faites par la voie de la feuille de renseignements (6ème partie) reste sans réponse, alors que toutes les personnes qui en font l'objet doivent être connues du Service National des Statistiques.

Il a donc paru nécessaire de compléter et mettre à jour les renseignements individuels contenus dans les fichiers du Service National des Statistiques en utilisant pour les étrangers la source de documentation constituée par les fichiers des Préfectures :

- d'une part, en vérifiant la concordance des renseignements connus du Service National des Statistiques avec les fiches des Préfectures, travail temporaire à faire une fois pour toutes;
- d'autre part en enregistrant au moins les délivrances de carte d'identité, pour pouvoir prendre en compte les étrangers nouveaux (entrée en France, changement de nationalité par mariage, etc....), travail permanent indispensable à la tenue à jour du fichier.

III - Il ne s'agit donc nullement, ~~comme semble le supposer~~ la Direction de NANCY, de gérer un fichier d'étrangers identique à celui des Préfectures, mais d'intégrer dans la documentation que doit tenir à jour chaque Direction Régionale, les renseignements individuels sur les étrangers, qui doivent être connus au moins aussi bien que ceux qui concernent les citoyens français.

C'est dans cet esprit qu'il est demandé à la Direction de NANCY de bien vouloir s'attacher à rassembler une documentation complète de manière que, si un travail lui est demandé à l'improviste, comme ce fut le cas déjà cité de la Direction Régionale de LILLE, elle puisse par ses moyens propres et sans délai fournir les renseignements individuels ou statistiques sans envisager un recours plus ou moins réalisable à une documentation extérieure.

MINISTRE DES FINANCES  
 SERVICE NATIONAL DES  
 STATISTIQUES  
 DIRECTION REGIONALE DE  
 LILLE : 10, rue Royale

Classement No. 31011  
 LILLE, le 13 NOV. 1943

Tél. 500.73

Le DIRECTEUR REGIONAL du  
 Service National des Statistiques  
 à Monsieur le Ministre des Finances  
 Direction Générale du  
 Service National des Statistiques  
 2° Direction

OBJET  
 censement des Italiens  
 16, rue de la Ville l'Evêque  
 PARIS (8°)

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre adressée par le Préfet du Nord demandant de lui adresser la liste des ressortissants italiens domiciliés dans le département du Nord.

Ce travail peut-être effectué sauf en ce qui concerne la situation de famille et le nombre et l'âge des enfants. Je vous serais obligé de me faire savoir le plus tôt possible si ce travail peut être entrepris et dans l'affirmative faire demander au Service Technique de hater son envoi de 150.000 cartes du type activité professionnelle qui ont été demandées par lettre 06.383-T2 du 20.10.43.



Arrivé le... 22 NOV 1943  
 No d'enreg... 61727  
 Remis à

Après avis de Mr. CUCHERAT, la Direction Régionale de LILLE a été autorisée par téléphone à entreprendre le travail demandé par le Préfet Régional de LILLE.

Les 150.000 cartes du type activité professionnelle sont parties directement du fournisseur à destination de LILLE.

2-40002  
 Transmis à 2° Direction, LYON

PARIS, le 13 NOV 1943  
 Le Chef de l'Echelon de PARIS de la 2ème Direction



SECTION DU GOUVERNEUR  
 2 DEC 1943  
 32361  
 Recus à 2° Direction

12° Division

2° Bureau

POLICE DES ETRANGERS

Référence à rappeler

LILLE, le 8 Novembre 1945

102A  
1945

Le PREFET du Nord  
Préfet de la Région de Lille,

à Monsieur le Directeur Régional  
du Service National des Statistiques  
IIC, rue de Saint-André  
LILLE

Objet : Recensement des ressortissants italiens domiciliés dans le  
Département du Nord.

Référence : Néant.

Les Autorités occupantes de l'Oberfeldkommandantur 670 me demandent de leur fournir dans le délai le plus rapproché la liste des ressortissants italiens (hommes et femmes) domiciliés actuellement dans le Département du Nord.

L'établissement de cette liste ne pouvant être effectué que d'après les résultats d'une enquête qui devra être faite auprès des 669 communes du Département exigera des délais trop longs.

Aussi ai-je pensé qu'il serait peut être possible en faisant appel au concours de votre service, qui possède un double du fichier départemental du ravitaillement en ce qui concerne les étrangers, de rassembler en un temps relativement court les renseignements demandés par les Autorités Allemandes.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien envisager la possibilité de faire dresser des états par commune dans la forme du modèle ci-dessous et de me les faire parvenir au fur et à mesure de leur achèvement.

LISTE DES RESSORTISSANTS ITALIENS DOMICILIES  
DANS LA COMMUNE D . . . . .

Nom	Prénoms	Date de naissance	Domicile	Profession	Situation de famille	Nombre et âge des enfants

Pour le Préfet du Nord  
Le Sous-Préfet délégué  
Directeur du Cabinet  
Signé : ILLISIBLE

*Recensement Italiens Département du Nord*